VIVRE à DOMSURE

2016

Bulletin Municipal











DOMSURÉ

Sommaire

Mot du Maire 3-4

État Civil 5

Budgets 6-9

Travaux 10-15

CAP 3B 16-17

Loi NOTRe 18

Syndicats des Eaux 19

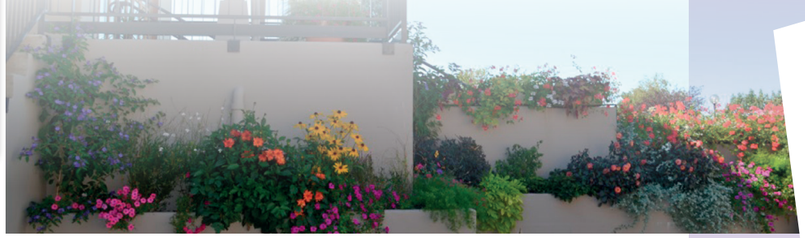
Communauté de Communes 20-33

Enfance et Vie Éducative 34-36

Associations 37-43

Vie des Seniors 44-46

Photo Mystère 47



Mot du Maire



Permettez-moi, en ce début d'année 2016, de vous adresser au nom de toute l'équipe municipale et en mon nom propre mes vœux les plus sincères pour cette nouvelle année. Je vous souhaite à toutes et tous, et à vos proches, une très bonne année, pleine de réussite et emplie du bonheur auquel vous aspirez.

L'équipe municipale, au cours de l'année 2015, a fourni un travail de terrain important pour faire aboutir des projets pour le bien être de nous tous. Voici les principales actions :

- La création d'un site internet propre à la commune.
- L'acquisition d'un nouveau tracteur. En effet, suite à de nombreuses pannes et des frais de réparation trop importants sur l'ancien, le conseil a décidé l'achat d'un matériel neuf.
- La rénovation des armoires électriques de notre parc d'éclairage public et la mise en place le 26 octobre de l'extinction partielle de 23h à 5h tous les jours de la semaine.
- L'acquisition d'un désherbeur thermique et la suppression des produits phytosanitaires.
- Les travaux de rénovation du lavoir du Villard, initialement programmés en 2015, seront réalisés début 2016 en raison de l'obtention d'une subvention.
- La renégociation de nos emprunts avec à la clé une économie de 90 000 € sur les intérêts.

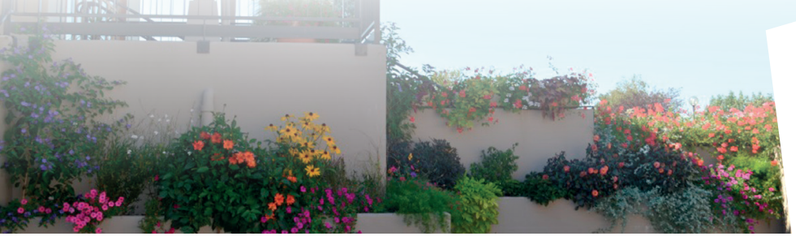
Au cours de l'année écoulée, les élus ont également travaillé sur deux dossiers qui verront le jour en 2016.

- La dénomination des voies et la numérotation des habitations.
- L'extension du réseau d'assainissement collectif au Villard avec l'installation d'un poste de refoulement permettant de collecter de nouvelles habitations.

Plusieurs autres projets sont en étude et verront peut-être le jour en 2016 ou dans les années suivantes dont la réalisation va dépendre de nos finances, des dotations et des éventuelles subventions.

Depuis plusieurs années, toutes les actions que nous menons sont basées sur deux piliers, la maîtrise de nos dépenses et de notre budget et la prise en compte de la valeur environnementale dans toute sa dimension. Les exemples ne manquent pas : les travaux de rénovation des bâtiments avec une consommation d'énergie divisée quasiment par trois, la rénovation et l'extinction partielle de l'éclairage public, la suppression des produits phytosanitaires, l'extension des réseaux d'assainissement collectifs pour limiter l'impact sur le milieu naturel, les éclairages ampoules led pour les illuminations…
Je continuerai avec mon équipe municipale dans cette voie, il est de notre devoir d'agir ainsi et de préserver notre planète pour les générations futures.

Je retiendrai aussi de cette année 2015, votre présence en grand nombre à nos actions de communication et à nos moments de rencontres auxquels vous avez été conviés.
Tout d'abord le samedi 2 mai à l'occasion de la fête patronale avec pour la première fois une mise à l'honneur des bébés nés l'année précédente. Cette opération sera renouvelée en 2016 qui compte plus de naissances, et à laquelle j'espère que vous viendrez nombreux.
Ensuite lors de notre réunion publique du 25 septembre sur l'éclairage public et sur la dénomination des voies et la numérotation des habitations.



Mot du Maire

Enfin lors de la cérémonie du 11 novembre organisée conjointement avec les communes voisines de Beaupont et Pirajoux.

L'année 2015 marque aussi un tournant pour les communes rurales comme la nôtre. Le Président de la République a engagé depuis plusieurs années une réforme territoriale. La promulgation de la loi NOTRe, le 7 août 2015, portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République va modifier sans précédent l'organisation et le fonctionnement de nos collectivités. Ainsi, la Communauté des Communes du Canton de Coligny va disparaître au profit d'une autre intercommunalité de taille beaucoup plus importante. J'ai défendu et aurai souhaité un regroupement à taille humaine où le monde rural serait mieux représenté et où l'on tienne compte des vrais bassins de vie. Malheureusement, nous devons nous résigner à rejoindre l'agglomération de Bourg en Bresse composée de 77 communes et 130 000 habitants. Je défends, avec conviction et vigueur, depuis plusieurs mois le monde rural, ses intérêts, ses spécificités et son fonctionnement. Soyez assurés que je vais continuer afin que nous puissions être entendus, que nous ne soyons pas les parents pauvres de cette nouvelle intercommunalité, que les services rendus aux habitants soient les mêmes partout et que chacun d'entre nous puisse trouver un intérêt positif à cette nouvelle organisation.

Je souhaite mettre à l'honneur et soutenir toutes les associations, leurs présidentes et présidents et tous les bénévoles pour leur investissement et le temps passé à animer et proposer des divertissements tout au long de l'année et au service de tous, notamment le comité des fêtes qui par son action anime notre village et notamment le week-end de la fête patronale.

Je félicite également le comité de fleurissement pour l'embellissement de notre village et remercie ses membres et les petites mains qui œuvrent au quotidien pendant la période de floraison pour rendre notre village accueillant et agréable. Enfin je regrette la disparition du club de football local, faute de membres.

J'invite toutes celles et tous ceux qui ne sont pas membres d'une association locale à s'investir dans le monde associatif, à donner un peu de leur temps, pour proposer de nouvelles idées, pour échanger, et au final donner pour recevoir.
L'associatif c'est le partage.
Le dynamisme d'une commune, c'est l'affaire de nous tous !

Je remercie le personnel et les élus pour leur implication ainsi que les membres de la commission communication pour le travail réalisé lors de la rédaction de ce bulletin.

Je vous invite à découvrir ce nouveau numéro riche en informations et vous donne rendez-vous à l'apéritif offert par la municipalité à l'occasion de la vogue le samedi 30 avril.

Le Maire,
Yvan PAUGET

Infos Mairie

Horaires

Ouverture du secrétariat au public :

lundi, mardi, et jeudi de 9h à 12h
vendredi de 13h30 à 17h30

2nd et 4ème samedis de chaque mois de 9h à 12h

Tél. : 04 74 51 22 25 - E-mail : mairie.domsure@wanadoo.fr



État Civil

Naissances



- **Alexandre JACQUINET**, né le **13 janvier 2015**
Fils de Rodolphe JACQUINET et Delphine MOULON - Les Lusy

- **Charly MEUNIER**, né le **01 juin 2015**
Fils de Loïc MEUNIER et Aurore BOULLY - Bourg Dernier

- **Timéo, Emilien, Daniel LAURENCIN,** né le **18 juillet 2015**
Fils de David LAURENCIN et Aurélie CULAT - Bourg Dernier

- **Sohan, Gérard TOURNIER**, né le **20 juillet 2015**
Fils de Victor TOURNIER et Morgane MULLER - Grosset

- **Océlia, Justine BILLET DARNAND**, née le **24 juillet 2015**
Fille de Lilian BILLET et Nathalie DARNAND - La Croix

- **Lucy, Annie, Patricia VIGOT**, née le **21 octobre 2015**
Fille de William VIGOT et Audrey REVILLOT - Le Village



- **Cléa, Aurélie FENIET**, née le **01 novembre 2015**
Fille d'Emilien FENIET et Tiffany DA SILVA - La Borde

Mariages

- **Olivier MASSON et Florence PELLICER**, le **18 avril 2015**

- **Anthony COLLIN et Mathilde FERRIER** "Les Mittonières", le **18 juillet 2015**

- **Josselin ORVEILLON et Edwige CHAUVIN**, le **08 août 2015**

- **Cyril GROS et Nathalie BRAYARD** "Leschaux", le **17 août 2015**

Décès

- **M. Armand MICHEL**, le **24 février 2015**

- **M. Jean-Yves GUYENNET**, le **13 mars 2015**

- **Mme Marcelle DUFOUR**, le **29 septembre 2015**

- **M. Jacques DEROCHEFORT**, le **28 novembre 2015**

- **Mme Marie Antoinette LEMOINE**, le **29 décembre 2015**

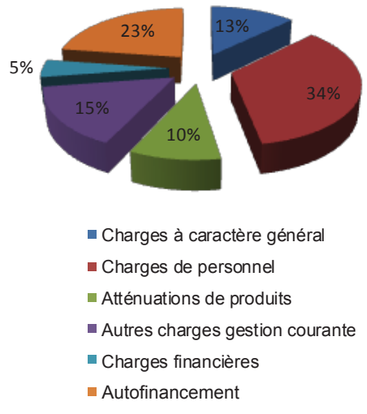


BUDGET 2014

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Charges à caractère général	48 622,40 €
Charges de personnel	130 770,26 €
Atténuations de produits	36 646,00 €
Autres charges gestion courante	59 219,88 €
Charges financières	17 677,00 €
Autofinancement	86 077,41 €
	379 012,95 €



Charges à caractère général : eau, électricité, combustibles, carburants, fournitures d'entretien, fournitures administratives, entretien des bâtiments, des voies et réseaux, du matériel roulant et autres biens mobiliers, assurances, fêtes et cérémonies, frais d'affranchissement et de télécommunication, taxes foncières…

Charges de personnel : traitements bruts et cotisations charges patronales, assurances…

Atténuations de produits : reversement sur le FNGIR, fonds de péréquation communal et intercommunal

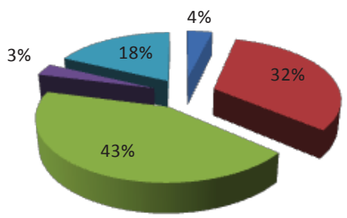
Autres charges de gestion courante : indemnités élus, service d'incendie, abonnements, subvention CCAS, subventions aux associations…

Charges financières : intérêts réglés à échéance

Autofinancement : virement à la section d'investissement

Recettes

Produits des services	16 551,40 €
Impôts et taxes	140 846,70 €
Dotations et participations	186 126,92 €
Autres produits gestion courante	13 734,07 €
Report excédent fonctionnement 2013	77 878,41 €
	435 137,50 €



Produits des services : coupes de bois, taxe d'affouage, concessions dans cimetière, mise à disposition CCCC

Impôts et Taxes : taxes foncières et d'habitation, taxe d'aménagement, C.V.A.E, I.F.E.R

Dotations et participations : dotation forfaitaire, dotation solidarité rurale, dotation nationale de péréquation, dotations aux élus locaux, répartitions des charges de fonctionnement RPI, dotation unique compensation Spécifique T.P, état compensation Taxe Foncière, compensation exonération taxe d'habitation…

Autres produits de gestion courante : revenus locatifs (terrains communaux, salle polyvalente, bar restaurant "Chez Nathaly"...

Résultat de fonctionnement : + 56 124,55 €

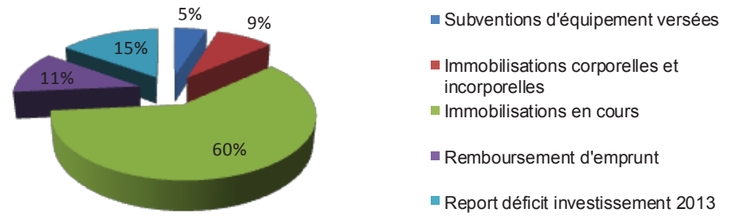


BUDGET 2014

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Subventions d'équipement versées	6 442,28 €
Immobilisations corporelles et incorporelles	11 359,73 €
Immobilisations en cours (Opérations d'équipement)	78 416,85 €
Remboursement d'emprunts	14 814,10 €
Report déficit investissement 2013	19 827,26 €
	130 860,22 €



Subvention d'équipement versées : SIEA, mise en souterrain réseau téléphone Clos de la Parnelle

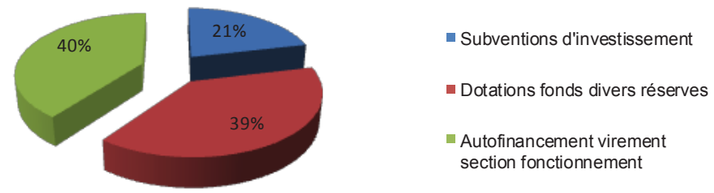
Immobilisations corporelles et incorporelles : travaux église (électricité et moteur de volée de la petite cloche, ordinateurs portables et vidéo-projecteur école/mairie, frais d'insertion presse droit de préemption)

Immobilisations en cours : réhabilitation, aménagement et extension "Mairie - École - Garderie périscolaire - Salle polyvalente"

Remboursement d'emprunts : capital

Recettes

Subventions d'investissement	46 156,00 €
Dotations fonds divers réserves	83 969,00 €
Autofinancement, virement de la section fonctionnement	86 077,41 €
	215 929,41 €



Subventions d'investissement : solde de la Dotation territoriale et subventions CEE

Dotations Fonds divers Réserves : F.C.T.V.A, (Fonds de Compensation de la TVA). Montant versé correspondant à 15,482% des dépenses d'investissements 2013 éligibles au FCTVA.

Résultat d'investissement : + 85 069,19 €



Budget Communal
Investissement 2015

BUDGET COMMUNAL

Tracteur	78 840,00 €
(A noter : reprise tracteur)	- 22 800,00 €
Éclairage public, changement coffrets électriques	6 222,55 €
Travaux d'assainissement eaux pluviales hameau de Rivet	5 424,50 €
Réhabilitation, aménagement, extension BC : notes d'honoraires	2 723,08 €
Création site Internet	1 240,00 €
Panneaux "Réserves Incendies"	889,92 €
Désherbeur Thermique	756,00 €
Plantation arbustes le long du mur de l'école	449,76 €
Ralentisseur aux abords de l'école	272,15 €
Mobilier Classe TPS PS	207,00 €
	97 024,96 €

Résultat Section Investissement "Budget Communal": 97 024,96 €

EMPRUNTS

Remboursement Capital Emprunts :
493 457,19 € (dont 220 000,00 € du prêt relais correspondant aux montants des subventions)

Renégociation des emprunts : résiliation de deux emprunts contractés pour une partie du règlement des travaux de réhabilitation, aménagement et extension de l'ensemble "Mairie - Ecole - Garderie- Salles des Fêtes" et souscription d'un nouvel emprunt pour le total restant dû.

EMPRUNTS INITIAUX

Emprunt initial de 77 000,00 € au taux fixe de 4%, contracté le 08/07/2014, pour une durée de 20 ans.
Coût total de l'emprunt : 113 315,80 €

Emprunt initial de 200 000,00 € au taux de 4,96% contracté le 20/11/2012 pour une durée de 20 ans.
Coût total de l'emprunt : 316 479,20 €

NOUVEL EMPRUNT

Emprunt de 262 080,30 €, échéances constantes au taux de 2,38% avec remboursements trimestriels.
Durée de 18 ans.
Le coût total de l'emprunt de 322 981,92 € soit 262 081,00 € de capital et 60 900,99 € d'intérêts.

L'économie réalisée sur les intérêts est de 69 499,37 € auxquels il convient de déduire les frais de résiliations à hauteur de 5% du capital restant dû soit 13 104,05 € soit une **économie totale de 56 395,32 €.**



Budget Assainissement et Lotissement
Investissement 2015

BUDGET ASSAINISSEMENT

Travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales hameau de Rivet : 2 175,60 €

EMPRUNTS

Remboursement capital emprunts : 125 172,59 € (une échéance emprunt initial + remboursement capital emprunt initial + échéance nouvel emprunt)

Renégociation de l'emprunt contracté pour règlement des travaux de réalisation de la station d'épuration et du poste de refoulement au Bourg-Dernier

EMPRUNTS INITIAUX

Emprunt initial de 137 700,00 € au taux fixe de 4,76 %, contracté le 14/10/2008 pour une durée de 25 ans.
Coût total de l'emprunt : 236 238,00 €

NOUVEL EMPRUNT

Emprunt de 116 770,49 € (capital restant dû au 31/01/2015). Amortissement constant du capital, taux fixe de 2,40 % échéance annuelle.
Durée de 18 ans. Le coût total de l'emprunt est de 142 340,58 € soit 116 770,49 € de capital et 25 570,09 € d'intérêts.

L'économie réalisée sur les intérêts est de 34 837,92 € auxquels il convient de déduire les frais de résiliation à hauteur de 6 mois d'intérêts dans la limite de 3% du capital restant dû, soit 2 767,56 €.
L'économie totale s'élève à 32 070,36 €.

BUDGET LOTISSEMENT

Remboursement capital emprunts : 10 678,12 €.
Emprunt soldé.
Deux lots à vendre.
Un lot vendu mais non encaissé car acte de vente n'a pas été retourné du service de la Publication Foncière - Hypothèques.



TRAVAUX

Projets assainissement du Villard

Lors de l'édition du bulletin municipal 2015, nous avions évoqué le projet de l'extension du réseau d'assainissement du Villard pour collecter les effluents de l'ouest du hameau.

Ces travaux consistaient en la création d'un poste de relèvement ainsi que d'un réseau de refoulement sur 450 mètres de long qui permettraient de collecter et refouler les effluents sur la lagune existante (filtre roseaux). Ainsi, les rejets ne se dirigeront plus directement dans le milieu récepteur.

Afin de mener à bien ce projet, nous avons confié au cabinet "Infratech" la maîtrise d'œuvre de cette opération pour la réalisation des relevés topographiques, les plans, le descriptif quantitatif, le chiffrage estimatif ainsi que le dossier de consultation des entreprises.
L'estimation de cet avant-projet s'élève à 70 255 € HT soit 84 306 € TTC.

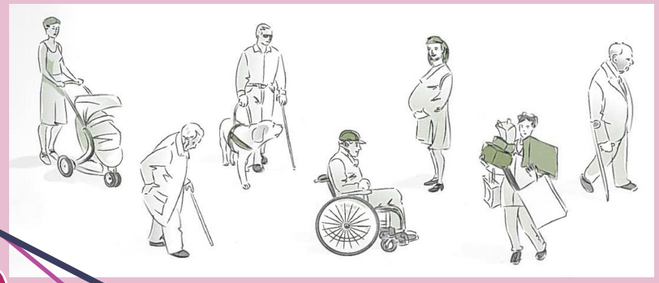
Nous avons réalisé en parallèle deux dossiers de demande de subvention, l'un auprès du Conseil Général de l'Ain et l'autre auprès de l'agence de l'eau.
Après analyse de ces dossiers par ces deux structures, l'agence de l'eau nous attribue une aide de 13 200 € et le Conseil Général de l'Ain 15 371 € ce qui représente un total de subvention de 28 571 €.
Si la commune souhaite réaliser ce projet, il restera donc à sa charge environ 40 000 € de travaux et 10 000 € de frais annexes.

Nous verrons, lors de la réalisation du budget 2016, si cette opération est économiquement réalisable ou pas.

Accessibilité des ERP (Etablissements Recevant du Public)

Que dit la législation ?

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, avait pour objectif de rendre accessible tous les Établissements Recevant du Public (ERP) au 1er janvier 2015, soit un délai de 10 ans.
Cet objectif n'étant pas atteint, le gouvernement a créé un nouveau dispositif "de dernière chance" par décret n°2014-1327 du 5 novembre 2014 nommé **A**genda **d'A**ccessibilité **P**rogrammée (**Ad'AP**).
En parallèle, des simplifications de la norme ont permis d'aboutir à de nouvelles règles applicables aux ERP existants ou créés dans le cadre bâti existant. (Arrêté du 8 décembre 2014)



Notion d'accessibilité :

- tous les handicaps qu'ils soient physiques, sensoriels, cognitifs, mentaux ou psychiques,

- l'adéquation entre une personne, avec ses aptitudes et ses difficultés, et un environnement.



TRAVAUX

L'**Ad'AP** est un engagement de procéder aux travaux de mise en accessibilité d'un ou plusieurs ERP
- dans le respect de la réglementation,
- dans un délai limité (3 ans),
- avec une programmation des travaux et des financements.

Les dossiers Ad'AP étaient à déposer aux services de la préfecture avant le 27 septembre 2015.

L' Ad'AP
de la commune de DOMSURE

Conformément à la loi, nous avons réalisé un Ad'AP portant sur notre patrimoine recevant du public. Les bâtiments concernés sont :
- l'ensemble regroupant la mairie, la salle des fêtes, les écoles et la garderie,
- le restaurant Chez Nathaly,
- l'église,
- les vestiaires du stade de football,
- les WC publics.

Les bâtiments mairie, salle des fêtes, école et garderie sont conformes à la réglementation et ne nécessitent aucun travaux.

Un sanitaire adapté aux Personnes à Mobilité Réduite doit être aménagé au restaurant Chez Nathaly et dans les vestiaires du stade de football. De petits travaux doivent également être réalisés à l'église au niveau des marches d'escalier et de l'accès vers la rampe existante.
Une réflexion sera à engager concernant les WC publics pour un futur aménagement qui permette de répondre à la réglementation mais également qui soit pérenne dans le temps face au vandalisme observé sur ces équipements.

Nous avons programmé tous ces travaux sur une période de trois années allant de 2016 à 2018 et le montant estimatif s'élève à environ 35 000 €.

Lavoir

La dégradation générale du lavoir, notamment son bassin, nous impose de trouver une solution afin de sécuriser ce lieu.

Ce dernier sera donc démoli en partie (toiture et bassin) par notre employé technique, et un abri bus sera réalisé en lieu et place, tout en essayant de garder son architecture actuelle.

Les travaux envisagés seront de combler le bassin actuel, de rehausser le mur arrière et de reconstruire une charpente bois identique à l'origine mais légèrement plus haute afin de faciliter l'accès à cet abri.
La totalité des tuiles seront changées lors de cette opération.
Un enduit sera également réalisé sur le mur arrière.

Pour ce faire, nous avons demandé un devis à l'entreprise Sorgue de Condal.
Le montant de ces travaux s'élève à 6 904,24 € HT.
Après sollicitation, le département de l'Ain nous aidera sur cette opération à hauteur de 2 300 € HT.

Les travaux seront réalisés en 2016.



Numérotation

Des voies et des habitations

Afin de mener de front la révision du classement de la voirie communale ainsi que la numérotation des voies et des habitations, l'association foncière de Domsure et celle de Beaupont-Domsure devaient être dissoutes.
C'est chose faite aujourd'hui, mais ces démarches administratives ont pris plus de temps que prévu.

En parallèle de ces démarches, toutes les voiries communales, qu'elles soient revêtues ou non, ont été identifiées et mesurées afin de déterminer leurs longueurs exactes.
Ces mesures ont également permis de définir un numéro à chaque habitation, le principe étant d'attribuer un numéro correspondant à la distance depuis la dernière intersection, en respectant les numéros pairs à droite et impairs à gauche.

Nous avons actuellement, sur la commune de Domsure, 46,8 km de voiries dont 19,3 km de voiries revêtues.

Une fois ces voiries répertoriées et mesurées, le second travail était de les nommer.
La municipalité a décidé d'associer la population à cette démarche par le bais d'une réunion publique permettant ainsi de voir émerger de nouvelles propositions.
A ce jour, le nom de chaque voirie est quasiment déterminé, le travail actuel étant de définir le nombre et l'implantation de chaque panneau de rue.

L'objectif que la commission voirie s'est fixée sur ce dossier, c'est d'avoir tous ces éléments d'ici la fin de l'année 2015 afin de procéder à une consultation auprès de plusieurs fournisseurs.
Les différents devis permettront de figer au mieux le futur budget concernant cette opération.

Ce projet tant attendu, pourra, je l'espère, débuter et se terminer sur l'année 2016.

Équipement

Changement de tracteur

Le tracteur acquis en 2008 nécessitait de grosses réparations. Réparations qui pouvaient en cacher d'autres…
Au vue du montant de ces réparations, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité l'acquisition d'un nouveau tracteur.



Le nouvel outil de travail de Christophe et Johann est arrivé à Domsure début octobre.

La commune a contracté 2 prêts auprès de John Deere Financial. L'un d'un montant de 46 700,00 €. L'autre d'un montant de 9 340,00 €, type prêt relais, correspondant à la valeur de la TVA.



Éclairage public

On éteint une partie de la nuit

Le conseil municipal a souhaité engager une réflexion sur le parc d'éclairage public avec deux objectifs principaux, l'un concerne des travaux de modernisation et de mise en sécurité des installations et l'autre concerne les économies d'énergie.
Le parc d'éclairage public est composé de 91 points lumineux et de 8 armoires électriques répartis sur le territoire de la commune.

Au regard du diagnostic et de l'étude réalisée par le SIEA (Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain) et bien que notre parc soit entretenu régulièrement, d'importants travaux étaient nécessaires au niveau des armoires de commandes qui datent pour la plupart de la création du réseau d'éclairage public sur notre commune.

Les 8 armoires de commandes ont été remplacées intégralement avec l'installation de nouveaux coffrets sécurisés, de nouveaux compteurs et des horloges astronomiques. Ces dernières permettent le déclenchement et l'arrêt de l'éclairage en fonction des heures du lever et du coucher du soleil. Ces nouveaux dispositifs permettent de réaliser d'importantes économies d'énergie. Le coût total de ces travaux s'élève à 16 200 € TTC dont 6 222 € à la charge de la commune.





Pour aller plus loin dans les économies d'énergie et pour continuer la démarche engagée depuis plusieurs années sur le patrimoine communal, le conseil municipal a souhaité mettre en œuvre l'extinction partielle de l'éclairage une partie de la nuit, de 23h à 5h.
Après une présentation détaillée de ce projet lors de la réunion publique du 25 septembre 2015, qui a été approuvé à la quasi-unanimité et suite à l'arrêté pris par le maire, l'extinction nocturne partielle est pratiquée depuis le 26 octobre 2015.

Côté économie, les travaux réalisés, conjugués à l'extinction nocturne vont permettre de diviser par 2 les consommations d'électricité et de réaliser environ 45% d'économies sur la facture soit 1 800 €.



Nouveauté

Site Internet

Comme présenté lors du pot du Maire le samedi 2 mai 2015, le site internet est en ligne.

Nous vous rappelons l'adresse du site : **www.domsure.fr**.

La mise en forme des pages est assez longue à faire, et c'est pour cela que vous n'avez pas accès à toutes les données. Mais la commission communication fait de son mieux pour relater toutes les informations nécessaires et pouvant être utiles à chacun de nous.

Désherbeur thermique

L'utilisation des produits phytosanitaires sera interdite dans les collectivités à partir de mai 2016.

La commune a anticipé cette interdiction et a acheté un désherbeur thermique et privilégie l'arrachage des mauvaises herbes à la main.



Fibre optique

Le déploiement de la fibre optique sur le territoire du département de l'Ain est assuré par le SIEA (Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain) comme maître d'ouvrage.

Nous attendons tous avec impatience que ce dossier avance. La programmation, prévue pour 2014, a été stoppée faute de financement, d'accords avec les principaux fournisseurs nationaux et l'État. Les négociations ont repris, on nous a promis que les dossiers avanceraient pour 2016... A suivre !!
http://www.reso-liain.fr/



TRAVAUX

Pont de Mailly

Les travaux avancent bien, la circulation est à nouveau possible depuis fin décembre 2015. Cependant, une nouvelle fermeture est prévue, quinze jours, au printemps afin de finaliser la consolidation des travaux.











CAP 3B

CAP 3B

La Communauté de Communes du Canton de Coligny a adhéré au syndicat mixte CAP 3B au cours de l'année 2015. Ce syndicat permet d'accompagner et de financer des projets pour le développement des territoires.

PRÉSENTATION DE CAP 3B

Cap 3B, une structure publique

Créée en 2006, Cap 3B est un syndicat mixte de développement territorial. Cette structure publique a pour vocation de développer le bassin de Bourg-en-Bresse, selon un plan d'actions d'une durée de 5 ans inscrit dans la continuité des ambitions du territoire.
Ce syndicat regroupe 8 intercommunalités, 83 communes et plus de 140 000 habitants.
Grâce à la participation qu'elles versent annuellement au syndicat, les intercommunalités bénéficient d'actions mutualisées, qu'elles n'auraient pas pu financer ou impulser seules. Cette forme de solidarité territoriale est l'une des principales raisons d'être de Cap 3B !

Une gouvernance politique territoriale basée sur une forte cohésion et des valeurs communes

Cap 3B constitue le lieu d'échanges et de décision entre les élus du territoire sur les sujets qui concernent tous les habitants : économie, déplacements, valorisation touristique, gestion durable de l'habitat, de l'agriculture et de l'énergie, zones d'activité régionales… autant de prises de positions communes qui concernent l'ensemble du territoire.

LES 4 ENJEUX TRANSVERSAUX DU PROJET DE TERRITOIRE

- **Le cadre de vie - l'accueil des populations :** Un cadre de vie de qualité à préserver
- **L'attractivité territoriale :** Une attractivité économique et résidentielle dynamique à conforter
- **La valorisation des ressources territoriales :** Des ressources territoriales identitaires à valoriser
- **Un territoire de coopération(s) :** Des coopérations territoriales innovantes à affirmer

NOS MISSIONS, NOTRE ACTION

Penser l'avenir du bassin de vie

Quel projet pour le territoire dans les 5 à 10 ans à venir ?

Cap 3B, financeur...

En mutualisant les moyens des intercommunalités et grâce aux partenariats établis avec la Région Rhône-Alpes, le Département de l'Ain, l'Etat et l'Europe, Cap 3B joue un rôle essentiel dans le montage financier des projets soutenus. Ainsi, 1 euro de participation des communautés permet de générer 4 euros de subventions extérieures au territoire et 15 euros d'activité.

Exemples de projets sur notre territoire de la communauté des communes du canton de Coligny

Les petites scènes vertes : culture pour tous !

Proposer des spectacles à tous les élèves du territoire : c'est le principe des Petites Scènes Vertes. Tous les ans, 8 000 élèves profitent d'une programmation à tarif réduit. Cap 3B finance les spectacles, le transport et assure le pilotage du projet, avec l'EPCC théâtre de Bourg-en-Bresse, l'Estuaire et la FoL.



CAP 3B

Cette année dans votre communauté de communes :

Les contes du Piano-caméra, épisode 1 "Oïgo Bongo", Ciné-conte musical, durée : 45 minutes
Petites scènes vertes à partir de 6 ans
Représentations :
Vendredi 20 mai 2016 à 20h30
+ séances scolaires, le mercredi 18 mai à 9h30
Jeudi 19 mai à 9h30 et à 14h30,
Vendredi 20 mai 2016 à 14h30.

Tarifs (hors abonnés - Cat D) 10 € adulte / 6 € enfant
Salle des fêtes de Marboz

Le PAEC

Cap 3B a souhaité répondre à l'appel à projet concernant les PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique) en 2014 et a été retenu en commission régional en janvier 2015.
Les éléments estimatifs de contractualisations des MAEC 2015 (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) qui en découlent sur votre territoire intercommunal sont présentés ci-après.
(Les résultats définitifs devraient être connus courant 1er trimestre 2016 suite aux instructions des déclarations PAC par la DDT. Chacune des mairies, sur demande écrite à Cap 3B, pourra recevoir le détail des contractualisations présentes sur sa commune).

Votre territoire intercommunal étant concerné par les 4 Zones d'Intervention Prioritaire du PAEC, les exploitations agricoles pouvaient prétendre à la contractualisation de toutes les MAEC proposées (selon la localisation de leurs parcelles et de critères techniques d'éligibilité).

Accompagnées de Cap 3B et de ses partenaires techniques, une vingtaine d'exploitations agricoles ont contractualisé une ou plusieurs MAEC pour un total de près de 30 contrats.

Ainsi, plus de 1 000 ha et 2,6 km de haies bocagères ont été engagés dans ces mesures agroenvironnementales, pour une durée de 5 ans. Le montant total de ces contractualisations s'élève ainsi à plus de 72 000 € en 2015.
Au total sur 5 années, et sous réserve du respect par les agriculteurs des critères contractualisés, les exploitations agricoles de la Communauté de Communes de Coligny bénéficieront de plus de 360 000 € d'aides directes de la part de l'Europe, de l'Etat et du Département de l'Ain.

Bientôt un accompagnement de A à Z des propriétaires privés dans leurs travaux de rénovation énergétique de leur logement !

Vous aimeriez réduire les consommations énergétiques de votre logement ? Vous vous demandez par où commencer ? Quels travaux sont prioritaires ? Quelles économies d'énergie sont possibles ? Quel budget serait nécessaire ? Quelles aides vous pourriez obtenir pour réaliser ces travaux ? Comprendre les devis et faire le bon choix ? Savoir comment suivre votre chantier ? Et bien d'autres questions peut-être ?

PLAN CLIMAT écohabitez !

Le Syndicat mixte du bassin de Bourg en Bresse-Cap 3B (www.cap3b.fr) vous proposera dès le 1er trimestre 2016 un service personnalisé d'accompagnement dans vos projets de rénovation énergétique et de valorisation de votre bien immobilier. Il s'adresse aux propriétaires occupants ou bailleurs, en maison individuelle ou en copropriété. Ce service réservé aux habitants du Bassin de Bourg en Bresse (8 intercommunalités), sera animé par l'association Hélianthe (www.helianthe.org).
Encore un peu de patience, mais d'ici là vous pouvez faire savoir à Cap 3B que vous êtes intéressé en remplissant un formulaire en vous rendant sur http://www.cap3b.fr/plan-climat/renovation-energetique.htm.
Dès que le service sera lancé, vous serez recontacté.



Loi NOTRe

Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale)

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) prévoit : "le renforcement des intercommunalités, plus intégrées, de plus grande dimension, pour exercer davantage de compétences dans un espace cohérent correspondant aux bassins de vie et favorisant la solidarité financière et territoriale".
Elle fixe les modalités et le calendrier d'élaboration et d'approbation d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale pour une mise en œuvre au plus tard le 1er janvier 2017.

La Communauté de Communes du Canton de Coligny avec ses 6 802 habitants est directement impactée par cette loi puisque le seuil minimal de population fixé pour constituer une intercommunalité est de 15 000 habitants.
A compter du 1er janvier 2017, la Communauté de Communes du Canton de Coligny n'existera plus et la commune de DOMSURE intégrera une nouvelle intercommunalité.

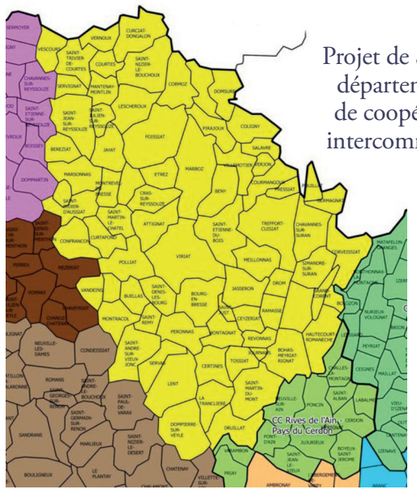
Le préfet de l'Ain, en date du 12 octobre 2015, a présenté le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) qui pourrait être applicable au 1er janvier 2017. Les communes pouvaient soit approuver ce schéma, soit faire de nouvelles propositions avant la fin de l'année 2015. Ensuite après une phase d'analyse des propositions reçues, le préfet arrêtera définitivement le schéma entre le 1er avril et 15 juin 2016.

La proposition inscrite dans le projet de schéma vise à constituer une nouvelle communauté d'agglomération autour de Bourg-en-Bresse par fusion de Bourg-en-Bresse Agglomération avec les communautés de communes de :

- Canton de Saint-Trivier-de-Courtes
- Montrevel-en-Bresse
- La Vallière
- Canton de Coligny
- Bresse-Dombes-Sud-Revermont
- Treffort-en-Revermont

Ainsi la nouvelle agglomération créée serait composée de 77 communes et d'environ 127 500 habitants.

Cette nouvelle organisation va modifier profondément le fonctionnement de la commune, l'exercice de ses compétences et le service rendu aux administrés.
L'année 2016 sera consacrée en grande partie à la définition de cette nouvelle organisation, les compétences exercées et transférées à la nouvelle agglomération afin d'être prêt pour l'échéance du 1er janvier 2017.



Projet de Schéma départemental de coopération intercommunale

ZOOM : Impact pour le CCAS

La loi NOTRe supprime, dans son article 79, l'obligation pour les communes de moins de 127 500 habitants de disposer d'un CCAS. Suite aux recommandations reçues des services de la préfecture et des finances publiques, le conseil municipal a décidé de supprimer le CCAS et de reprendre la gestion au niveau du budget communal.
Cette décision est une simplification administrative qui ne remet pas en cause le fonctionnement du CCAS. Le conseil d'administration sera remplacé par un comité consultatif d'actions sociales composé des mêmes membres et exerçant les mêmes missions.



Syndicat des Eaux

Syndicat des Eaux Bresse Revermont

Le syndicat des eaux de Bresse Revermont est composé de 11 communes (Beaupont, Bény, Cormoz, Courmangoux, Marboz, Pirajoux, Salavre, Saint Etienne du Bois, Verjon, Villemotier et Domsure).

Ses compétences sont la production, le traitement et la distribution de l'eau potable sur la totalité de ce secteur.

Ces services sont délégués à la société Sogedo par le biais d'un contrat d'affermage dont le renouvellement a eu lieu en Mars 2015 pour une durée de 10 ans.

Sogedo dans ses missions assure l'entretien au quotidien, cela comprend le contrôle du bon fonctionnement de la station de production de Salavre et du traitement qui en découle, le nettoyage et la désinfection des ouvrages, la recherche de fuite, les réparations de conduite et de fontainerie, les reprises de branchements obsolètes, le renouvellement des compteurs, la réalisation des branchements neufs ainsi que la facturation.

Le syndicat des eaux opère, quant à lui, au renouvellement des réseaux les plus défaillants ou fuyards en corrélation avec les données de l'exploitant.

Pour 2015 et 2016, deux chantiers sont prévus sur notre commune afin de remettre en état le réseau d'eau potable.

Le premier chantier aura lieu au niveau du hameau du Villard, celui-ci devrait débuter en décembre 2015 afin de se terminer sur le premier trimestre 2016 et aura pour objectif de renouveler environ 850 mètres de conduite ainsi que la reprise des branchements individuels au passage.
Le second chantier débutera mi-janvier 2016, il permettra de renouveler la canalisation d'eau potable ainsi que les branchements depuis l'intersection de la route du "Bourg Dernier" en revenant sur le "Centre Village" (le long de la RD1) puis de s'orienter vers la Mairie jusqu'à l'intersection de la route de "Montoux" (le long de la RD52), ce qui représente environ 650 mètres de conduite.



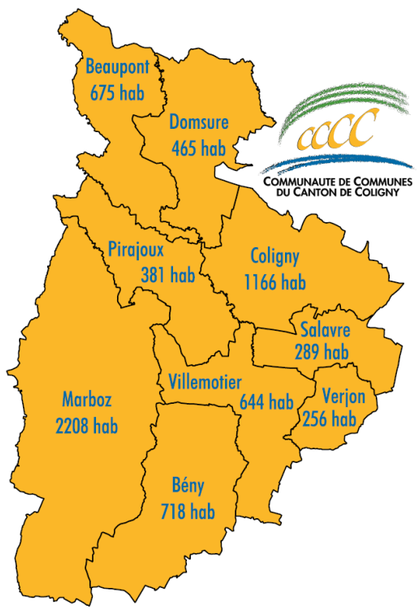


Communauté de Communes

Présentation

Créée le 21 décembre 1994, la Communauté de Communes du Canton de Coligny regroupe 9 communes : Beaupont, Bény, Coligny, Domsure, Marboz, Salavre, Verjon, Villemotier pour 6 802 habitants (RGP 2012).
Elle associe ces communes au sein d'un espace de solidarité en vue d'élaborer un projet commun de développement et d'aménagement d'un territoire.
Pour ce faire, elle exerce, en lieu et place des communes membres, des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives que les communes lui transfèrent.

Contact : Communauté de Communes du Canton de Coligny, 319 Avenue de Bourgogne - 01851 MARBOZ. 04.74.42.04.76



Les Compétences

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1. 1 Aménagement de l'espace
Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
1. 2 Développement économique :
Mise en place d'aides tendant à favoriser l'accueil et l'environnement des entreprises
Aménagement, extension et gestion des zones d'activité économique communautaires : ZA le Biolay à BEAUPONT et à venir

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

2.1 Protection et mise en valeur de l'environnement
Collecte et traitement des ordures ménagères, des encombrants et des déchets verts
Sentiers de randonnée
Assainissement Non Collectif (ANC) : contrôle, suivi, entretien et réhabilitation des installations
2. 2 Politique du logement et du cadre de vie
Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
2. 3 Aménagement et entretien de la voirie revêtue
2. 4 Action sociale d'intérêt communautaire
Relais Assistantes Maternelles (caRAMel)
Coordination de la politique Petite enfance
Structures d'accueil du jeune enfant : multi accueil Caram'bole & micro crèche Car'hibou
Centre Local d'Informations et de Coordination gérontologique (CLIC du Pays de Bresse)

COMPÉTENCES FACULTATIVES

3. 1 Initiation musicale en milieu scolaire
3. 2 Soutien à l'Ecole de Musique du Canton de Coligny



Communauté de Communes

Les Instances de la Communauté de Communes du Canton de Coligny - 2015

Alain GESTAS
Président

Georges GOULY	Noël PIROUX	Bruno RAFFIN	Yvan PAUGET	Gérard POUPON
1er Vice-Président	*2ème Vice-Président*	*3ème Vice-Président*	*4ème Vice-Président*	*5ème Vice-Président*
- Développement économique / Habitat / ANC	*- Voirie communautaire*	*- Communication - Culture / Tourisme*	*- Action sociale / Petite enfance*	*- Déchets ménagers / Environnement*

Bureau communautaire : 10 membres
dont le Président et les 5 Vice-Présidents

Conseil communautaire : 22 conseillers (+ 4 suppléants)
(au prorata du nombre d'habitants par commune)

Commissions de travail
- Développement économique / Habitat / Assainissement Non Collectif
- Voirie communautaire
- Communication
- Culture / Tourisme
- Action sociale / Petite enfance
- Déchets ménagers / Environnement
Composés de membres élus ou non élus, elles sont forces de propositions.

Au sein du conseil communautaire, la commune de Domsure dispose d'un siège.
Le conseiller communautaire élu en mars 2014 est Yvan Pauget, suppléé par Lilian Billet.





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

L'assainissement non collectif

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est un service de la Communauté de Communes du Canton de Coligny pour les **installations d'assainissement non collectif** (parfois appelés autonome ou individuel).



Filtre à sable 2015

Les missions du SPANC sont :

- vous informer sur les différents modes de traitement
Sur le secteur, entre Bresse & Revermont, les principales filières préconisées sont :
• les filtres à sable
• les filières compactes (exemples : à coco, à xylite…)
• et les micro-stations (à culture libre ou à culture fixée)

- vous conseiller sur le bon entretien de votre fosse
La Communauté de Communes du Canton de Coligny organise des vidanges groupées sur inscription préalable. Ce service, à tarif très préférentiel, vous est proposé exclusivement dans le cadre d'un entretien régulier de votre fosse. Chaque année, deux campagnes sont organisées (printemps et automne), vous pouvez vous inscrire tout au long de l'année en contactant la Communauté de Communes

- vous faire bénéficier des subventions du Conseil Général de l'Ain et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la réhabilitation de votre dispositif ANC (antérieur à 1996), dans le cadre d'opérations groupées initiées par la Communauté de Communes du Canton de Coligny. Pour 2016, subventions sous réserves

- vous assister lors de la consultation des entreprises et vous donner les informations techniques sur la filière de traitement retenue

RAPPEL

Depuis le 1er janvier 2011, le vendeur d'une habitation ayant un dispositif ANC a obligation de justifier de l'état de son installation en fournissant le rapport de diagnostic (au même titre que l'amiante, l'électricité…).

Durée de validité : 3 ans.

En cas de non-conformité, l'acquéreur doit procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an à compter de la signature de l'acte de vente. **Le technicien de la Communauté de Communes est là pour vous guider dans vos choix techniques et le suivi de la réalisation des travaux.**

RENSEIGNEMENTS :
Communauté de Communes du Canton de Coligny
Technicien : Julien MICHEL / Tél : 04 74 42 21 11





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La gestion des déchets ménagers sur votre commune

La communauté de Communes du Canton de Coligny exerce la compétence "gestion des déchets ménagers".

Elle assure ainsi :
• La collecte des ordures ménagères
• La collecte sélective des emballages recyclables
• La gestion de la déchetterie intercommunale de Pirajoux
• La communication et la sensibilisation de tous les publics sur les bons gestes de tri et la prévention des déchets

Les ordures ménagères résiduelles

Sur notre commune, les ordures ménagères résiduelles sont collectées le mardi matin.

Les sacs poubelles hermétiquement fermés et/ou les bacs roulants doivent être sortis **la veille au soir de la collecte**.
Si vos ordures ménagères sont collectées dans des conteneurs collectifs, vous êtes prié de ne les remplir que **la veille de la collecte**.

Jours fériés
Certains jours de collecte des ordures ménagères sont fériés. Dans ce cas, les jours de remplacement sont indiqués dans les journaux.

Contact : Communauté de Communes du Canton de Coligny
Ambassadeur du Tri et de la prévention des déchets Sébastien POLLET / Tél : 04.74.42.22.79.
cccc-s.pollet@orange.fr

Les déchets recyclables

En triant vos déchets, vous participez à la préservation de l'environnement, vous maîtrisez les coûts de gestion des déchets et favorisez l'économie circulaire de proximité. Alors ensemble, trions plus !

Comment trier ?

Il y a 3 types de déchets recyclables, ils sont collectés dans les points d'apports volontaires :
• Le verre est collecté dans les colonnes **VERTES**
• Les papiers dans les colonnes **BLEUES**
• Les emballages en carton et métal et les flacons et bouteilles en plastique dans les colonnes **JAUNES**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

L'ensemble des consignes de tri



Consignes de tri

Encore un doute, un déchet dont vous ne savez pas quoi faire ?

Le MEMOTRI répond à toutes vos questions sur le tri des déchets, pensez à le récupérer gratuitement en mairie, à la déchetterie ou au siège de la Communauté de Communes.
Profitez-en pour vous équiper d'un autocollant STOP PUB à apposer sur votre boite aux lettres.







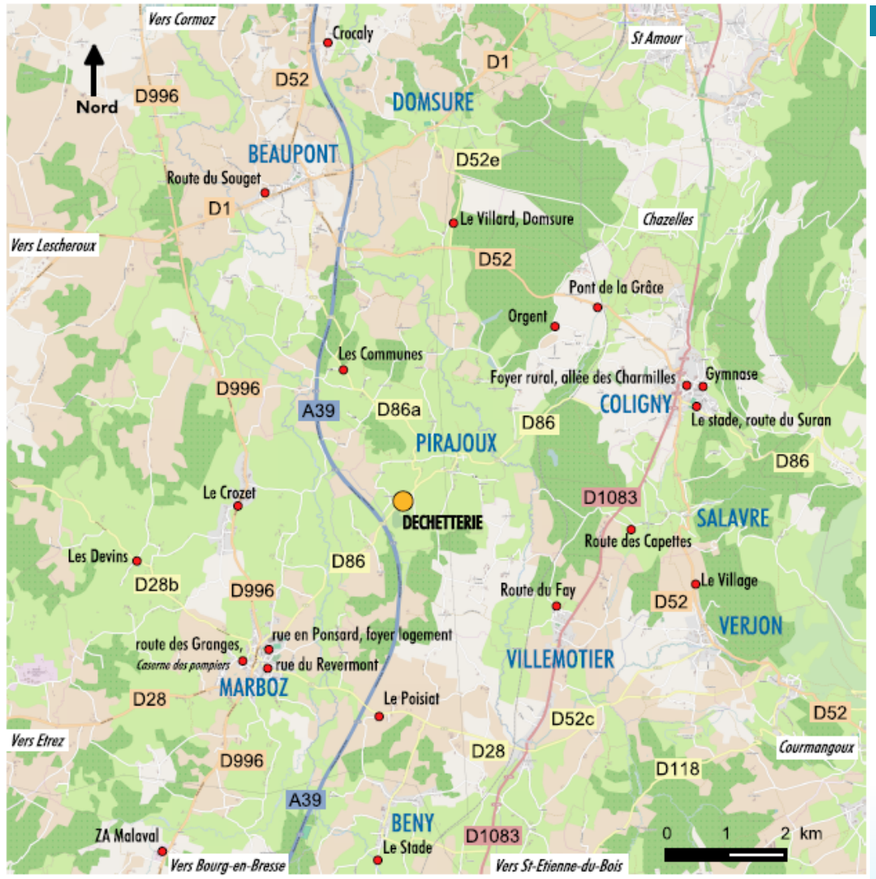
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Où Trier ?

Apporter vos déchets recyclables dans l'un des 21 Points d'Apport Volontaire de la Communauté de Communes :
Dans notre commune, ils sont situés à Crocaly et au Villard.

Nous vous rappelons qu'un PAV est en place à la déchetterie de Pirajoux. Retrouvez aussi l'ensemble des PAV du territoire sur le lien suivant : https://mapsengine.google.com/map/viewer?mid=zNnaxy-cvjyo.kAwDVjpnMb6E

Carte des PAV



Carte des Points d'Apport Volontaire (verre, emballages, papiers)

Commune	Lieu
BEAUPONT	**Crocaly** (le Bialay) **Le Village** : route du Souget *à proximité de la caserne des pompiers*
BENY	**Le Poisiat** (à coté du multi accueil Caram'bole) **Le Stade** (route de Vacon)
COLIGNY	**Bourg** :Foyer rural (allée des Charmilles) **Bourg** :Gymnase (Champel) **Bourg** :Le Stade (Route du Suran) **Pont de la Grâce** :D52 direction Beaupont **Orgent**
DOMSURE	**Le Villard** (D52E)
MARBOZ	**Bourg** : rue en Ponsard (derrière la salle de fêtes) **Bourg** : route des granges (Caserne des pompiers) **Bourg** : rue du Revermont **Les Devins** (route de Foissiat D28b) **Le Crozet** **ZA Malaval** : D996 direction Bourg-en-Bresse *au fond de la ZA*
PIRAJOUX	**Déchetterie** (Bois Besson) **Les Communes** (D86A direction Beaupont)
SALAVRE	**Route des Capettes**
VERJON	**A la sortie du village** : D52 direction Salavre
VILLEMOTIER	**Route du Fay** (En Miard)

Colitri

Une question, un doute sur le tri ? 04.74.42.04.76

CCCC Communauté de Communes du Canton de Coligny



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

OVADE : une usine de valorisation des ordures ménagères

Le traitement des ordures ménagères collectées par la CCCC est assuré par un syndicat intercommunal de traitement et valorisation des déchets ménagers : ORGANOM.
Depuis 2015, vos ordures ménagères sont envoyées dans la nouvelle usine de valorisation bioénergétique d'ORGANOM : OVADE. Celle-ci va permettre, grâce à de nombreuses machines-outils, de récupérer les déchets alimentaires de nos poubelles dans le but de produire de l'électricité et de fabriquer du compost.
Plus d'informations sur le fonctionnement d'OVADE sur : http://www.organom.fr/-Ovade-.html
Cette usine ultra moderne, située à la Tienne (Viriat), est très sensible à l'ensemble des déchets non ménagers notamment le verre ou les déchets toxiques.


L'usine OVADE, vue de l'intérieur

C'est pourquoi, la Communauté de Communes du Canton de Coligny est dans l'obligation d'accentuer son exigence de "qualité" des ordures ménagères collectées. Ainsi, en cas de non-conformité de vos ordures ménagères présentées lors de la collecte, notre prestataire a pour consigne de ne pas les ramasser et d'apposer un autocollant "refus collecte".

Colitri

Gare aux petits indésirables !

CCCC Communauté de Communes du Canton de Coligny — organom

Ne pas jeter avec les ordures ménagères
mais à porter en :

en Déchetterie de Pirajoux



Produits toxiques ou dangereux et leurs emballages
(pesticides, vernis, peintures, déboucheurs wc...)



Vaisselle et verrerie
Terre cuite, pyrex®, céramique...



Maquillage et cosmétique

Déchetterie ou mairies ou magasins d'achat

Petits appareils électriques et électroniques :
(portable, câbles, clé USB, jeux vidéo...)



Piles et batteries

Cartouches d'impressions

Déchetterie ou écoles partenaires



Stylos
et autres instruments d'écriture

Déchetterie ou magasins d'achat

Toutes les ampoules





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Déchetterie Intercommunale de Pirajoux

Située au lieu-dit Bois Besson entre Pirajoux et Marboz, la déchetterie est exclusivement réservée aux particuliers et aux professionnels (sous conditions) résidants de la Communauté de Communes du Canton de Coligny.

Elle accepte de nombreux types de déchets encombrants, végétaux ou toxiques.

Conditions d'accès pour les professionnels :
Réservée aux artisans et commerçants ayant leur siège sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Coligny

Apport limité à 1 000 litres par semaine :
• gratuit pour les déchets valorisables préalablement triés
• payant pour les autres déchets à hauteur d'un forfait annuel de 150 € et sur présentation d'une carte d'accès annuelle au gestionnaire

Apport non autorisé pour les professionnels :
• déchets verts
• déchets toxiques (peintures, solvants, aérosols et filtres)

Horaires d'ouverture :

JOURS	ÉTÉ Du 1er avril au 31 octobre	HIVER Du 1er novembre au 31 mars
Lundi Mardi Mercredi Vendredi	14h à 18h	14h à 17h
Samedi	9h à 18h (sans interruption)	9h à 12h et 14h à 17h

Contact : Communauté de Communes du Canton de Coligny.
Déchetterie - le Bois Besson - 01270 Pirajoux. Tél. : 04.74.42.21.11



Une signalétique claire pour trier correctement à la déchetterie


Encore un doute ? Le gardien vous orientera vers la benne adéquate



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Réduisons nos déchets !

Pourquoi ?

En 2014, un habitant de la Communauté de Communes du Canton de Coligny produisait **427 kg de déchets par an** (dont 164 kg d'ordures ménagères). Face aux enjeux économiques, environnementaux et sanitaires, et pour l'avenir de nos enfants, **nous devons tous réduire nos déchets**.

Comment ?

Il existe de nombreux gestes simples, référez-vous au dos du MémoTri (à retirer en mairie ou à la CCCC) :



Parmi eux, le **compostage** de vos déchets de cuisine et de jardin pour faire des économies en produisant vous-même un engrais de qualité, cela permet aussi de vider votre poubelle de tous les éléments responsables des mauvaises odeurs et des jus…

Le **paillage** de vos sols avec vos déchets de jardin pour améliorer la structure de celui-ci, lutter contre les mauvaises herbes et donc arroser moins fréquemment. Des économies de temps, d'énergie et d'argent donc !

Faites aussi des économies de carburant ! Le compostage comme le paillage vous permettent de **diminuer vos trajets à la déchetterie** donc votre bilan carbone.



Les poules sont aussi un excellent moyen de valoriser les déchets de cuisine

Bon à savoir : la Communauté de Communes vend des composteurs en bois de 500L au prix avantageux de 35€ (achat en déchetterie).

En savoir plus : http://www.reduisonsnosdechets.fr/

Guide de compostage et paillage :
http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-utiliser-dechets-verts-et-cuisine-au-jardin.pdf



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Halte au gaspillage

Le gaspillage alimentaire est un phénomène global qui concerne la grande distribution, la restauration mais surtout nos foyers.
En effet, en moyenne, un français jette 20 kg de déchets alimentaires par an dont 7 kg de produits non consommés et 3 kg de pain !

Le gaspillage pèse lourd dans nos poubelles mais aussi dans notre budget : on estime qu'une famille de 4 personnes pourrait économiser environ 400 € par an en réduisant le gaspillage.
Source : http://www.developpement-durable.gouv.fr



Le gaspillage alimentaire : un problème économique, écologique et éthique

Comment moins gaspiller ?

Il existe de nombreuses astuces permettant de réduire le gaspillage alimentaire :

- N'achetez que ce dont vous avez besoin (pour cela, la liste de courses est incontournable)
- Faites la différence entre date limite de consommation (DLC) et date limite d'utilisation optimale (DLUO) ne jetez pas systématiquement le produit si ces dernières sont passées (après cette date, le produit peut perdre un peu de saveurs mais reste consommable !)
- Rangez bien votre réfrigérateur
- Cuisinez les restes, et faites ainsi des découvertes culinaires !

Plus de conseil sur : http://agriculture.gouv.fr/les-bons-gestes-anti-gaspi
http://www.ain.fr/jcms/aw_114328/anti-gaspillage-alimentaire

La voirie

La Communauté de Communes du Canton de Coligny assure l'entretien et la modernisation de plus de 270 km de voirie revêtue mise à disposition par les communes. La voirie concernée est l'ensemble des routes situées en dehors des centres villages qui ne sont pas des routes départementales (ces dernières étant gérées par le conseil départemental).
En réalisant chaque année une trentaine de chantiers sur l'ensemble des 9 communes pour un budget d'environ 620 000 euros, la communauté de communes maintient la qualité de la voirie intercommunale et permet aux usagers confort et sécurité sur l'ensemble de ces routes.



Pose d'enrobé sur une voirie intercommunale. 2015



Travaux de préparation pour la pose d'enrobé. 2015



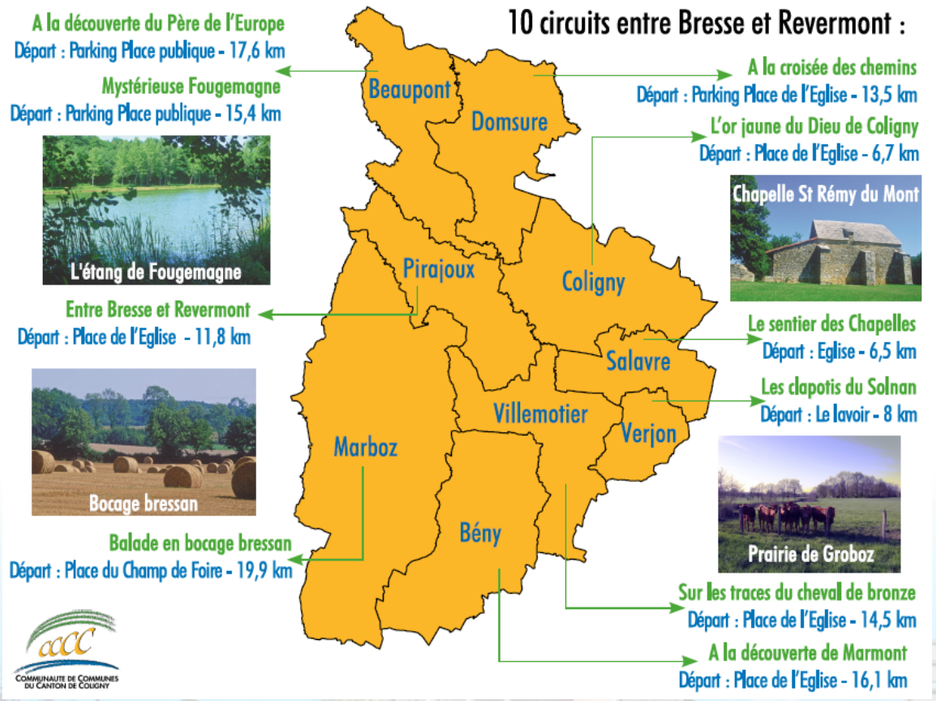
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les sentiers de randonnée



Le 13 mars 2006, la Communauté de Communes du Canton de Coligny prend la compétence relative aux sentiers de randonnée. L'ensemble des partenaires se sont dès lors mis au travail pour élaborer un projet de création d'un réseau de sentiers maillant le territoire. Les sentiers ont ensuite été aménagés puis balisés et sont régulièrement entretenus par les 9 communes et les bénévoles des associations partenaires.

Désormais, il est possible à tous de randonner selon son envie et son niveau. Traverser le Bocage Bressan et ses étangs, gravir le Revermont ou marcher à l'ombre des forêts ; faites votre choix parmi les 10 circuits proposés ou construisez votre propre itinéraire parmi plus de 150 km de sentiers répertoriés sur le cartoguide ***(à retirer gratuitement à la communauté de communes ou dans les communes)***.





Étang de la Baisse à Beaupont.



Groupe de randonneurs sur un sentier de la CCCC



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique des Pays de Bresse.

Le Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC) des Pays de Bresse est un espace d'accueil et d'information pour les personnes de 60 ans et plus et leur entourage. Le CLIC est aussi destiné aux professionnels et bénévoles de la gérontologie et du maintien à domicile.

Ce service de proximité gratuit vous accueille librement pour vous informer, vous orienter et faciliter vos démarches. **Les thèmes abordés sont :**
- les droits des personnes âgées,
- l'accompagnement à la vie quotidienne,
- l'aide aux démarches administratives,
- le bénévolat, les loisirs…

Centre local d'information et de coordination Clic des Pays de Bresse

Les permanences d'accueil ont lieu :
- En mairie de COLIGNY (salle du rez-de-chaussée) : une fois par mois et UNIQUEMENT SUR RENDEZ VOUS : le 1er vendredi du mois de 9h à 11h30.
- Des visites à domicile ainsi que des rendez-vous aux antennes locales sont possibles.

Plus d'information au 04.74.30.78.24

La Mission Locale Jeunes

- Jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, la Mission Locale Jeunes (MLJ) vous accompagne dans votre vie professionnelle.
- Service gratuit, la MLJ vous aide à construire un projet professionnel, acquérir un diplôme ou une qualification et trouver un emploi.

ML MISSIONS LOCALES

Accompagnement et suivi lors des permanences (sur rendez-vous) :

Permanence Coligny
Les 2èmes jeudis du mois
14h00 à 17h00 à la Mairie de Coligny

Permanence Marboz
Les 4èmes jeudis du mois
14h00 à 17h00 à la Mairie de Marboz (Entrée : ancienne Mairie)

Accompagnement et Suivi sur Rendez-Vous

Par Alexandra PEPIN et Laetitia ROBIN Conseillères Mission Locale

Le 2ème jeudi du mois de 14H00 à 17H00

Á la Mairie de COLIGNY
Place de la Mairie

Accompagnement et Suivi sur Rendez-Vous

Par Alexandra PEPIN et Sandra BERNOLLIN Conseillères Mission Locale

Le 4ème jeudi du mois de 14H00 à 17H00

Á la Mairie de MARBOZ
Avenue de Bourgogne

ML MISSION LOCALE BRESSE - DOMBES - CÔTIÈRE www.mljbourg.com

MISSION LOCALE JEUNES
www.mljbourg.com
Page Facebook : Mission Locale Jeunes Bresse Dombes Côtière

Pour les jeunes :
- de 16 à 25 ans
- sortis du système scolaire

Souhaitant :
- Construire un projet professionnel
- Acquérir un diplôme ou une qualification
- Trouver un emploi



La musique

Initiation musicale à l'école

Depuis sa création, la CCCC bénéficie sur son territoire de la présence d'un musicien intervenant.

Titulaire du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (DUMI), François PUTHET contribue au développement de l'éducation artistique de l'enfant à travers un enseignement musical dans toutes les écoles maternelles et élémentaires de la CCCC.



Quelques notes de musique avec l'intervenant musical François Puthet

Il participe aussi à la conception et à la réalisation de divers projets artistiques en collaboration avec les différentes équipes enseignantes et les partenaires sociaux et culturels présents sur le territoire (projets en lien avec les écoles de musique, les artistes locaux et les manifestations culturelles).

Il intervient de plus dans le domaine de la petite enfance au sein des structures d'accueil de la CCCC et du RAM CaRAMel.

La petite enfance

Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Le RAM CaRAMel est un service mis en place pour faire le lien entre les parents, les assistantes maternelles et les enfants.

Organisation du RAM sur le canton de Coligny : antenne située au Pôle Petite enfance à BENY.

- **Permanences administratives** pour les parents et les assistantes maternelles (renseignements sur les modes de garde, liste des professionnelles disponibles, contrats de travail…) : jeudi après-midi ou sur rendez-vous le vendredi matin.
- **Temps collectifs** pour les assistantes maternelles et les enfants (psychomotricité et jeux d'eau) : le jeudi matin et ponctuellement le vendredi matin.
- **Service de prêt de jeux et de matériel** (réservé aux professionnelles) : une fois par mois le jeudi matin - se renseigner auprès du RAM pour les dates précises.

Renseignements : le Relais d'Assistantes Maternelles caRAMel
Carmen PEREIRA & Marie-Jo HOORNE - Tél. : 04.74.42.33.04
ou 06.24.67.90.49 - relais.caramel@ccter.fr



Temps collectifs du RAM à Bény



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

En structures collectives : crèche et halte-garderie

Pour vos enfants âgés de 10 semaines à 4 ans, un mode de garde régulier ou occasionnel (pour les petites vacances, le temps d'un rendez-vous ou de faire vos courses) du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30 (18h le vendredi).

A DOMSURE (01270) : Micro crèche Car'hibou	A BENY (01370) : Multi accueil Caram'bole
10 places Le Village, face à l'école 01270 Domsure	**30 places** Pôle Petite Enfance 1, chemin de Garavand. Le Poisiat 01370 Bény

Renseignements :
Communauté de Communes du Canton de Coligny - Pôle Petite Enfance
Contact : Isabelle BADOUX, directrice - Tél. : 04.74.30.41.53 - petiteenfance01@orange.fr



Micro crèche Car'hibou à Domsure



Multi accueil Caram'bole à Bény

Ecole de Domsure

Année 2014-2015

Le projet de l'année a été "les 5 sens".

Au programme, visite du musée du Revermont en automne puis au printemps. Les petits élèves ont goûté différentes saveurs (sucré, acide, amer…), touché des plantes, senti leurs odeurs… Pour peu à peu mettre des mots sur ce qui nous permet de percevoir le monde !


Eveil des sens…

Cette année a été aussi l'occasion d'un échange entre les enfants de la crèche et ceux de l'école autour du land art. Ce travail artistique a mené nos artistes en herbe à participer à une exposition lors de la journée randonnée du 7 juin organisée par la CCCC.

Enfin, Janice et Rémi, artistes plasticiens, sont intervenus à l'école pour créer nos arbres imaginaires qui colorent le chemin menant à l'école. Après une collecte d'objets et un tri par couleur, il a fallu assembler les objets pour leur donner une nouvelle vie !




Les artistes en "arbre" devant leur travail

Année 2015-2016

Les effectifs de cette année sont 12 PS, 15 MS, 14 GS et 9 CP.

Cette année, nous travaillons sur les animaux.
Après avoir visité une ferme et observé ses occupants, nous avons eu la chance d'avoir une intervention de la bibliothèque de Beaupont sur les produits laitiers.

L'année scolaire nous réservera d'autres découvertes sur les animaux comme les abeilles ou les oiseaux…


Visite à la ferme





Enfance et Vie Educative

Ecole de Beaupont


Spectacle du cirque Amar à Bourg en octobre 2014



Année 2014-2015

Effectifs rentrée 2014
- **Classe de Mme Venet :** 13 CP et 7 CE1 soit 20 élèves
- **Classe de Mme Robert :** 6 CE1 et 17 CE2 soit 23 élèves
- **Classe de Mme Ferlet :** 13 CM1 et 13 CM2 soit 26 élèves

Projets :
- Intervenante de l' ETAC (l'École des Techniques et Arts du Cirque) de Bourg pour sensibiliser les élèves aux arts du cirque avec démonstration à la fête de l'école en juin 2015.
- Projet chorale avec François Puthet : les élèves ont appris une dizaine de chansons sur le thème du voyage. Représentation à la fête de l'école.
- Exercices de sécurité avec les pompiers de Beaupont, rappel des gestes de premiers secours. Enfumage d'une classe.
- Mr Gouly a reçu les élèves de CM dans le cadre de leur travail en éducation civique sur le rôle d'un maire et de la commune.


Graine de jeunes sapeurs-pompiers


Rencontre à la mairie

Année 2015-2016

Effectifs rentrée 2015
- **Classe de Mme Venet :** 11 CP et 13 CE1 (24 élèves)
- **Classe de Mme Robert :** 12 CE2 et 7 CM1(19 élèves)
- **Classe de Mme Ferlet :** 9 CM1 13 CM2 (22 élèves)
- **Nombre d'élèves à l'école Beaupont :** 65

Projets :
- Exposition autour du lait à la bibliothèque.
- Remise des dictionnaires aux élèves de CM1 lors de la cérémonie du 11 novembre.


Rentrée des classes


Remise des dictionnaires



Enfance et Vie Educative

Temps d'Activités Périscolaires

Les **TAP** (**T**emps d'**A**ctivités **P**ériscolaires en prolongement de la journée de classe) ont lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h35 à 14h05 pour les grandes sections et CP de **DOMSURE** et les mardis et vendredis de 15h15 à 16h20 pour les CP aux CM2 de **BEAUPONT**. Ces activités sont gratuites pour les familles et financées par les communes, cette année encore. Une nouvelle évaluation sera faite pour la rentrée 2015-2016.

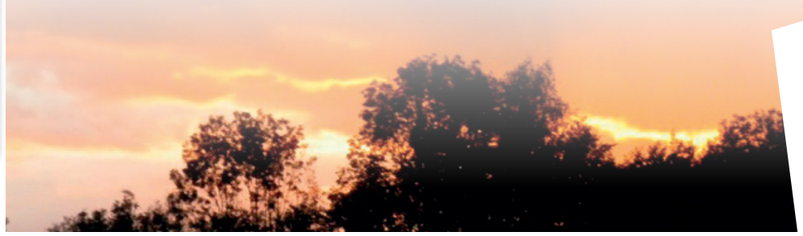
Anna Goy, coordinatrice, intervient sur les communes de MARBOZ, BENY, DOMSURE et BEAUPONT.

DOMSURE : Pour les mardis, le programme varie selon la météo et l'envie des enfants (activités manuelles, culturelles ou sportives avec Hélène et Anna, karaoké, flocons de Noël, jeux musicaux, jeux collectifs ...). Les autres jours ce sont des TAP relaxation et petits jeux calmes avec Hélène et Véronique.

BEAUPONT : Les enfants sont répartis par groupes (selon les âges), chaque semaine les groupes changent d'animatrice donc d'animation. Les animations restent les mêmes pendant une période (= entre chaque vacances scolaires), elles sont variées (manuelles, sportives, culturelles avec Hélène, Anne-Sophie, Stéphanie, Anna) et répondent aux attentes des enfants, théâtre, robots rigolos, fabrication d'aquarium, jeux extérieurs quand il fait beau, karaoké...

tap.ccmarboz@gmail.com





Associations

Association des restaurants scolaires de Beaupont-Domsure

***Association**, s. f. Réunion de plusieurs personnes pour un but commun.*
***Cantine (lat. quintana)**, s. f. Lieu où l'on sert à boire et à manger dans les collectivités. La cantine se différenciant du restaurant par le fait que ses repas sont gratuits ou bon marché, tout ou partie du coût étant pris en charge par la dite collectivité.*
***Restaurant**, s. m. Etablissement où l'on sert des plats préparés et des boissons à consommer sur place, en échange d'un paiement.*

L'association des restaurants scolaires de Beaupont-Domsure regroupe des parents d'élèves qui ont le même souhait : proposer aux enfants des repas cuisinés le jour même, équilibrés et au prix le plus juste.

Le travail du bureau consiste à concocter les menus, négocier les achats auprès des fournisseurs, assurer la gestion des stocks au sein des deux cuisines, répondre aux exigences sanitaires de la direction départementale de la protection des populations, rédiger les fiches de paies et rémunérer les cuisinières, suivre une comptabilité minutieuse et transparente consultable par tous et au final, parvenir à un résultat d'autofinancement.

En outre, pour parvenir à ce résultat, l'association effectue plusieurs activités tout au long de l'année (ventes de chocolats, tombola, ventes de fleurs, ventes de pizzas, repas de fête de fin d'année…) afin de dégager un bénéfice qui permettra de maintenir un coût de repas démocratique.

S'agissant d'un travail bénévole dans l'intérêt de toutes les familles, l'association s'efforce de relever ce défi, dans une ambiance conviviale, avec l'aide de tous ceux qui partagent le même souhait du meilleur repas au meilleur prix pour tous les enfants. Elle ne peut fonctionner que grâce aux compétences individuelles et au dévouement de ses membres actifs, réguliers ou sympathisants.

Sou des écoles

Le sou des écoles joue un rôle primordial au sein des écoles. Il permet de nombreuses activités, en étant partenaire financier du projet d'école.
Le sou finance en partie les transports à la bibliothèque municipale ou pour les rencontres, les activités culturelles : livres de bibliothèques, spectacles, abonnements, arts plastiques.

Les ressources proviennent essentiellement des manifestations :
- **Loto** le 31 janvier 2016,
- **Vide Grenier** le 10 avril 2016,
- **Tartiflette** le 8 octobre 2016.

Composition du bureau :

Président : Didier Beauquene
Trésorière : Sandrine Chauvel
Secrétaire : Sarah Baraque
Vice-présidente : Emilie Frère
Vice trésorière : Cécile Curt
Vice-secrétaire : Cécile Ferlet

Assesseurs : Bernard Badoux, Stéphane Grappe, Bénédicte Pithioux, Clémence Guillemet , Séverine Tarare, Mathilde Ferrier, Sophie Gilbert, David Pernin, Gessy Charlec, Monique Dilhalaoua, Alexandra Robert, Laurence Venet, Anne-Sophie Brunet

Garderie Les P'tits BeauDoms

La garderie Les P'tits BeauDoms a ouvert en 2007. Elle a pour objectif d'accueillir les enfants avant et après la classe dans un cadre convivial et sécurisant. L'accueil est réalisé tous les matins à partir de 7h et tous les soirs jusqu'à 18h30 (de 11h30 à 13h le mercredi).

La volonté de ses membres est de proposer des activités permettant aux enfants de développer leur autonomie, leur créativité ou encore de développer un esprit citoyen dans le respect des autres.

La garderie est affiliée à la fédération Familles Rurales de l'Ain car les valeurs de ce mouvement ont trouvé écho avec les valeurs des parents, engagés dans l'association.

L'association est composée en 2015 d'un bureau de 5 personnes :
Présidente : Claire Danjean
Vice-présidente : Sandrine Chauvel
Trésorière : Karine Julien
Secrétaire : Karen Vulin
Secrétaire adjointe : Delphine Pauget

Et d'un conseil d'administration de 13 membres composé de parents et de représentants des municipalités de Beaupont et Domsure.

Chaque parent peut devenir membre du conseil d'administration afin de participer à l'élaboration du projet éducatif de la garderie notamment.

L'Assemblée Générale qui a lieu tous les ans en avril est l'occasion de rappeler à tous l'engagement des parents et l'intérêt d'une telle structure dans notre commune rurale.

Elle est un lieu et un temps d'échange concernant les besoins et envies des familles dans nos communes.

La participation de toutes les familles est primordiale pour l'avenir de notre garderie.

4 manifestations ont lieu durant l'année scolaire :
- **Le carnaval** le 5 mars 2016 à Beaupont,
- **Le vide grenier** le 10 avril 2016 à Beaupont,
- **La kermesse** le 25 juin 2016 à Beaupont,
- **La foire aux jouets** le 20 novembre 2016 à Domsure.

Pour la 2ème année, la garderie a organisé une foire aux jouets à la salle des fêtes de Domsure.
Un grand merci aux exposants nombreux ainsi qu'aux visiteurs qui étaient au rendez-vous.
Le bénéfice de cette année pour notre association est équivalent à celui de l'année dernière et témoigne de la réussite de cette manifestation.
Encore merci à toute l'équipe des bénévoles et rendez-vous l'année prochaine aux exposants et visiteurs pour partager encore une journée très conviviale !

Votre enfant entre à l'école ? N'hésitez pas à nous contacter !
Coordonnées : Garderie Les P'tits BeauDoms
Mairie - 01270 DOMSURE
Tél. : 04.74.51.46.58
Site internet : www.famillesrurales.org/beaupont-domsure
Mail : lesptitsbeaudoms@gmail.com



La foire aux jouets 2015

Ecole de musique du canton de Coligny

Cours de musique enseignés par une équipe de dix professeurs qualifiés, à Marboz ou à Coligny, à des élèves de tout âge (ENFANTS et ADULTES) :
- Solfège (cours collectifs)
- Instruments (cours individuels)
- Formation orchestrale (l'Orchestre Junior) :

Pour les plus jeunes avant d'intégrer les rangs de l'une des deux harmonies du canton.



L'orchestre Junior (audition de janvier 2015)



Cours de percussions

Cours de percussions
- Instruments enseignés : clarinette, cor, flûte traversière, hautbois, baryton, tuba, euphonium, saxophone, trompette, trombone et batterie/ percussions.

NOUVEAUTÉ 2016 : "Je découvre des instruments d'harmonie".
Trois séances individuelles sont proposées aux adultes et aux enfants dès 6 ans, pour découvrir trois instruments de leur choix (moyennant 20 euros). Celles-ci sont encadrées par le professeur d'instrument concerné, et une 4ème séance avec l'instrument préféré est offerte par l'école de musique.

Renseignements :
Bernadette LOMBARD - Tél. : 04 74 42 06 57
Bernard PONCIN - Tél. : 04 74 51 01 35
E-mail : emc.ecoledemusique@gmail.com

PROCHAINE AUDITION :
Samedi 13 février 2016 à 20H00 à Marboz.

L'association Mosaïque Beaupont-Domsure

Vous souhaitez pratiquer une activité sportive, culturelle ou de loisirs près de chez vous, n'hésitez pas à nous rejoindre.

L'association propose cette saison (09/2015 à 06/2016) des cours de gym tonique, gym pour retraités actifs, yoga, dessin, activités manuelles, scrabble, des stages de peinture sur porcelaine, vannerie, et plus récemment des cours de danses en solo.

Gym tonique : lundi de 19 à 20h, salle des fêtes de Domsure.

Gym retraités actifs : mercredi de 10h45 à 11h45, salle des fêtes de Domsure.

Yoga : 2 cours le mercredi de 17h45 à 18h45 et de 18 à 19h à la salle des fêtes de Beaupont.

Dessin : mercredi de 16h30 à 18h **(enfants)**, mercredi de 20h à 22h, jeudi de 19h30 à 21h30, samedi de 10h à 11h30 **(ados, enfants)**. Espace des sociétés, salle des associations à Beaupont.

Activités manuelles : mardi de 14h à 16h. Espace des sociétés, salle des associations. Tricot, crochet, couture... activités à la convenance de chacun.

Scrabble : vendredi de 14h à 17h. Espace des sociétés, salle des associations.

Peinture sur porcelaine : plusieurs stages tout au long de la saison. Cours de 14 à 16h et de 20 à 22 h. Espace des sociétés, salle des associations.

Vannerie : Dimanches 10 et 17/01/2016. Jeudis 14 et 21/01/2016. Espace des sociétés, salle des associations. Le stagiaire repart, le soir, avec son panier sous le bras.

Danses solo : Les jeudis soirs tous les 15 jours de 19h15 à 20h15 pour les **"débutants"** puis de 20h15 à 21h15 pour les **"perfectionnants"**. 15 séances du 19/11/2015 au 19/05/2016 à la salle des fêtes de Beaupont. Danses variées comme cha cha cha, samba, madison, rock, danses latines ou danses actuelles, etc.

Contacts :
- Présidente : Liliane Moiraud - 04.74.51.27.19 - 06.30.92.38.74
- Vice-Présidente : Colette Lombard - 04.74.51.26.15
- Trésorière : Alice Miguerian
- Secrétaire : Marie-Noëlle Gouly

Comité des Fêtes





Au cours de l'année 2015, le Comité des Fêtes a organisé différentes manifestations dont la vogue les 1, 2 et 3 mai 2015 ; avec le **1er mai** : un vide grenier qui a dû être annulé à cause du mauvais temps, le **2 mai :** les courses pédestres, retraite aux flambeaux (annulée aussi), feu d'artifices et le bal ; **le 3 mai :** les courses cyclistes.

Le 19 septembre, **la première édition du cyclocross de Domsure** a réuni un bon nombre de participants mais peu de spectateurs ce qui est dommage car c'est une épreuve sportive spectaculaire et le terrain autour du stade se prête à merveille à ce genre de manifestation.

Le 11 novembre, a eu lieu **le traditionnel repas tête de veau** qui a connu cette année un franc succès avec 218 repas vendus au cours de cette journée.

Le Comité des Fêtes remercie toutes les forces vives (mairie, bénévoles, spectateurs et participants) qui se sont impliquées dans la réalisation de ces manifestations et ont ainsi contribué à l'animation de notre village.

L'assemblée générale du 29 mai 2015 étant restée infructueuse, une nouvelle assemblée générale a eu lieu le 25 septembre 2015.
Un **nouveau bureau** s'est mis en place, composé de 10 membres : Dominique Aussourd (trésorière adjointe), Gérard Aussourd, Bernard Badoux, Frédéric Gilbert, Matthieu Girard (trésorier), Jacky Mage (secrétaire), Daniel Pauget (vice-président), Delphine Pauget (secrétaire adjointe), Michel Pauget, Didier Passemard (président).

Le Comité des fêtes rappelle, qu'à l'occasion des courses pédestres, il fait un don à l'association Enfants soleil 01 et, début décembre, au Téléthon.

CYCLO CROSS

Bourg Ain Cyclisme, avec la collaboration de la Mairie et l'aide du Comité des Fêtes a organisé le premier cyclo-cross à Domsure.

Malgré un temps mitigé, de nombreux participants, petits et grands, se sont essayés à ce nouveau terrain. Un parcours intéressant mais qui se voulait très technique car d'après les concurrents, il n'y a pas beaucoup de temps de récupération.

En espérant que cette manifestation pourra se renouveler avec le soutien d'un public de plus en plus nombreux.





Fleurissement

Le bureau est composé des membres suivants :
Présidente : Brigitte Billet
Vice-Présidente : Béatrice Girard
Trésorière : Claudette Faraboz
Secrétaire : Chantal Godain
Membres : Michèle et Lucien Charnay, Danielle Pirat, Didier Passemard, Nathalie Michel, Jacky Mage.

L'aide de bénévoles pour l'arrosage et le nettoyage est très appréciée. Merci à Mireille Moninot, Michel Pirat, Michel Faraboz et à Pierre Millet.

Le comité remercie vivement tous les participants à la tombola et les généreux donateurs.

Toute personne intéressée par le fleurissement sera la bienvenue.



L'équipe lors de la plantation de printemps





Belles réalisations florales

D'autres photos sont sur le site internet…

Cette année encore, belle récompense de la Route Fleurie de la Haute Bresse avec le diplôme d'honneur.
Bravo à toute l'équipe !

Foot

L'association USDB "Union Sportive Domsure Beaupont" a dû se résoudre à la dissolution, faute de membres, de joueurs et de bénévoles en nombre suffisant.

Afin de permettre l'utilisation des installations et de ne pas laisser le terrain de football à l'abandon, ni les locaux se dégrader, une convention de mise à disposition de ces derniers a été signée entre la commune de Domsure et l'Amicale Sportive de Coligny. Ainsi, le terrain, les vestiaires joueurs (Stade Paul Michel), le bâtiment abritant une salle de réunion, une buvette et le vestiaire arbitre (Salle André Delay) continueront à être utilisés et entretenus. De nouveaux entraînements, des matchs animeront à nouveau le cœur du village. Bienvenue à tous les supporters.

Par ailleurs, la salle de réunion André DELAY est dorénavant mise à la disposition des associations pour l'organisation de leurs réunions ou leurs rencontres. Il vous suffit pour cela de contacter la mairie pour la réservation.

Chasse

Président : Thibault Revelut
Vice-président : Serge Maitrepierre
Secrétaire : Tanguy Gregaud
Garde-Chasse : Michel Faraboz

Le banquet qui a habituellement lieu en Novembre, sera reporté fin Mars pour les années à venir.


Une partie de l'équipe

Pêche

L'année 2015, marquée par la chaleur et la sécheresse, aura été une année difficile pour les pêcheurs mais aussi les cours d'eau de nos parcours.

Pour autant, si des algues invasives ont fait leur apparition, contrariant la pratique de la pêche, pas de mortalité significative n'a été signalée sur la période.
Nos cours d'eau restent peuplés de beaux poissons, en témoignent les belles prises de **Daniel Briset** de Villeneuve avec un beau brochet de 4,570 kg pour 84 cm ou de **Jean-Pierre Ferthet** de Charengeat avec une anguille de 2 kg pour 99 cm.

Des alevinages sont régulièrement réalisés, en 2015, ce sont 800 kg de poissons (truites, blancs, perches, brochets, sandres) qui ont été réintroduits dans nos cours d'eau pour un montant de près de 6 000 €.

L'association se porte bien, la vente des cartes de pêche maintient sa régulière progression à la satisfaction de ses dirigeants.

Le 6 décembre dernier a eu lieu l'assemblée générale statutaire avec renouvellement du conseil d'administration et du bureau.
A noter, le retrait de Gérard Ferthet du Villard et d'André Maitre de Villeneuve qui, après de très nombreuses années à œuvrer auprès de la "gaule de Domsure" puis de "l'AAPPMA Beaupont-Domsure" ont souhaité se retirer.
Qu'ils soient vivement remerciés pour leur implication auprès de ces associations.

Sont membres du nouveau conseil d'administration : (par ordre alphabétique) Michel Billet - Jean-Pierre Bouilloux - Daniel Briset - Lucien Charnay - Philippe Comtet - Didier Daujat - Jean-Pierre Gaillard - Thierry Jaillet - Gérard Janodet - Dominique Maitrepierre - Renée Michon - Christian Paganelli - Georges Puthet - Jean-Luc Rozier - Bernard Verne.

Le nouveau bureau est ainsi constitué :
Président d'honneur : Gilbert Puvilland
Président : Georges Puthet
1er vice-président : Michel Billet
2ème vice-président : Bernard Verne
Trésorier : Gérard Janodet
Trésorier adjoint : Dominique Maitrepierre
Secrétaire : Thierry Jaillet
Secrétaire adjoint : Christian Paganelli

En 2016, la société devrait organiser un après-midi de pêche pour les élèves des classes de CM1-CM2 du RPI de Beaupont-Domsure à une date à définir.

L'AAPPMA Beaupont-Domsure rappelle sa traditionnelle tombola de 1er trimestre par la vente de cases et sa journée concours de pêche amical et repas bréchets du 18 juin à Beaupont (date à retenir).


Daniel Briset avec un beau brochet de 4,570 kg

ASSOCIATIONS

Amicale Tennis

L'amicale tennis de Beaupont-Domsure a fêté ses **30 ans** mais elle s'essouffle !!

Le principal événement pour notre association a longtemps été les cours donnés aux jeunes qui se terminaient d'ailleurs par un pique-nique festif.

Malheureusement, ces dernières années, faute de bénévoles, ces cours ne peuvent plus être donnés.

Sans forces vives, difficile d'avancer. Alors, n'hésitez pas à vous manifester si vous souhaitez apporter un appui, une aide ou même donner un coup de pouce ponctuel.

Il est malgré tout possible de jouer toute l'année, et à des prix défiant toute concurrence : que ce soit occasionnellement (ticket à 2 euros) ou plus régulièrement (carte annuelle allant de 10 euros pour un enfant de moins de 12 ans, à 60 euros pour toute une famille).
(Les cartes et tickets sont en vente à la boulangerie Teillard à Beaupont)

Pour tout renseignement : Grégory Gouly (06 79 05 98 48)

Espérance Beaupont - Domsure

L'Association **L'Espérance Beaupont - Domsure** n'a pas organisé de manifestation cette année encore mais participe chaque année à la collecte du Téléthon.

L'association est en veille, mais elle participera financièrement lorsque des travaux importants seront effectués dans nos églises de Beaupont et Domsure.

Le bureau reste inchangé, à savoir :
Président : Guy Morel de Beaupont
Trésorier : René Putin de Pirajoux
Secrétaire : Christine Michel de Domsure

Manifestation diverse

Remise des dictionnaires

Ont reçu un dictionnaire :
Domsure : Léa, Océane, Alexis, Ugo, Léonie.
Beaupont : Clément, Chléa, Liliana, Justine, Gabriel, Marilou, Léo, Lucie, Enzo, Roxanne, Lucas.





Club Loisirs et Amitiés

Georges Montillot a remplacé Claudette Montillot à la présidence.

Nos réunions ont lieu tous les 2èmes mardis de chaque mois.

Les personnes intéressées pour s'inscrire au Club sont les bienvenues, renseignez-vous aux numéros ci-dessous :

- **Président :** Georges Montillot Tél. : 04 74 42 70 68
- **Trésorière :** Germaine Delay Tél. : 04 74 51 25 93
- **Secrétaire :** Claude Nequeçaur Tél. : 04 27.53.98.04



Le repas de Noël 2014

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Bonne ambiance au repas du CCAS du 10 avril 2015 où 23 repas ont été offerts par la municipalité aux ainés.



Le repas du 10 avril



D'autres préfèrent le colis de Noël, 28 seront distribués.

AMDR

ADMR
la référence du service à la personne

ADMR
Bresse Revermont

Adresse :
646, Rue Centrale
01370 Saint Étienne du Bois
Téléphone : 04 74 25 85 37
Site Internet : admr.org

Portage Repas aux personnes âgées ou handicapées

Rôle de l'Association

L'association a pour but de faciliter le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées lorsqu'elles n'ont pas la possibilité par elles-mêmes de s'alimenter dans de bonnes conditions.
Le portage d'un repas chaud à domicile est proposé le midi, du lundi au vendredi. Les repas sont préparés par la Maison des Pays de l'Ain et portés à domicile par une équipe de bénévoles.

Mode d'Emploi

Lorsque vous utiliserez le service pour la première fois, adressez-vous au responsable local de l'association qui viendra vous donner tous les renseignements utiles concernant le fonctionnement du service, le prix des repas.

A QUI VOUS ADRESSER ?
Commune de BEAUPONT
Christine VANDEMAELE :
Tél. 04 74 22 50 16
Commune de DOMSURE
Isabelle PAPIN : Tél. 04 74 51 28 23

Adresse :
70 allée des Écoliers
01370 Saint Etienne du Bois
Tél. 04 74 25 85 86
asso.repas@orange.fr

Re.P.A.S
Repas Portage Assistance Service

Permanence :
En matinée : les lundis - mardis - jeudis - vendredis de 9h à 11h45

Histoire : le nom des rues fait honneur à nos ainés

Impasse des centenaires

Nos deux centenaires, Marcelle Dufour et Armand Michel, ont vécu dans la même rue du Villard. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de leur rendre hommage en nommant cette rue "Impasse des Centenaires".

• Armand Michel :
Armand, le doyen de notre commune, s'est éteint dans sa 102ème année mardi 24 février, à la maison de retraite de Saint-Trivier-de-Courtes. Il avait passé toute sa longue vie dans la ferme qui l'avait vu naître le 21 décembre 1913, au hameau du Villard à Domsure.

Mobilisé en septembre 1939, il avait été fait prisonnier en 1940. Après cinq années de captivité en Poméranie, il reprit son travail de paysan, d'abord avec son père, puis avec sa femme Marcelle qu'il avait épousée en 1947. Durant son siècle d'existence, Armand a connu beaucoup de progrès : l'arrivée de l'électricité dans sa maison en 1927, l'eau sur l'évier, le poste de TSF, la télévision, l'homme sur la lune et toutes les nouvelles technologies auxquelles il a adhéré pour moderniser son exploitation agricole : tracteurs, machine à traire, engrais…

Armand Michel fut aussi conseiller municipal de 1953 à 1977. Quatre passions ont occupé ses temps libres : la lecture, le tarot, la chasse (dernier permis à 95 ans) et la pêche jusqu'en 2010. Chaque matin, il attendait avec impatience le passage du facteur pour lire le journal et faire les mots croisés ou les mots fléchés.

Il suivait aussi avec intérêt les matchs de rugby et de foot à la télé, ainsi que les journaux télévisés et les jeux. Ses années de prisonnier l'avaient profondément marqué ; il aimait en parler longuement, surtout ces dernières années.

De son mariage avec Marcelle sont nées 2 filles, Denise et Danielle, qui leur ont donné 5 petits-enfants et 6 arrière-petits-enfants. Jusqu'en septembre 2014, Armand a vécu avec son épouse, dans leur maison du Villard.

Mais à la suite d'une chute, et après plusieurs semaines d'hospitalisation, il avait intégré la maison de retraite de Saint-Trivier-de-Courtes. Ses funérailles ont eu lieu le samedi 28 février.

• Marcelle Dufour
Marcelle est née le 13 avril 1915, au hameau du Villard, à Domsure. Son père était cantonnier. Dès l'âge de 9 ans elle a été placée comme enfant à tout faire, dans une maison bourgeoise, chez les Michel, qui tenaient la plumerie de volailles. À l'âge adulte elle a aussi travaillé quelques années dans cette entreprise locale.

En 1935 Marcelle Morel épousait Joseph Robin, de Coligny, en premières noces. Ils ont eu un fils Pierre. Après la guerre elle divorçait et se remariait le 29 décembre 1955 avec Roger Dufour, qui travaillait au Progrès, à Lyon. Marcelle Dufour exerçait le métier de femme de chambre à Lyon mais le couple vivait toujours à Domsure. À partir des années 60, elle a cessé de travailler.

Son époux est décédé en 1987. Marcelle adorait les animaux et a toujours eu des petits chiens. Elle avait également la passion des fleurs et les cultivait amoureusement, en plus de son petit potager.

Jusqu'à son entrée à l'Ehpad de Coligny (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), en septembre 2009, Marcelle Dufour était membre du Club des aînés de Domsure et fêtait les classes.

Mais ce que cette gastronome aimait par-dessus tout, c'était les grenouilles. Et chaque occasion était bonne pour en déguster. Lundi 13 avril, il y avait foule à l'Ehpad pour fêter les 100 ans de Marcelle, car ses voisins du Villard, les membres du centre communal d'action sociale de Domsure et le Club loisirs amitiés avaient tenu à l'entourer pour ce bel anniversaire.

Elle nous a malheureusement quitté le 29 septembre 2015



Histoire : le nom des rues fait honneur à nos ainés

Chemin Léandre Jaillet

• **Léandre Jaillet** est décédé à l'âge de 80 ans, le 27 mars 1957. Par un testament olographe du 10 novembre 1948, il institue la commune comme légataire universel. Les revenus devront être répartis entre le bureau d'aide sociale et la cantine scolaire.

Le 16 février 1958, le conseil décide la vente aux enchères de la maison avec cour et jardin, d'une surface de 40 ares 50 ; ceci afin de subvenir aux frais de liquidation de la succession, et conformément aux conditions du testament. La vente se fera le samedi 8 mars 1958, l'immeuble est estimé à 882 753 anciens francs.
Il y a aussi 5 ha 47 ares 11 ca, répartis sur 11 parcelles à louer. En 1959, les locations ont rapporté 50 300 anciens francs : 5 300 pour la cantine, et 45 000 pour le bureau d'aide sociale.
Dans sa séance du 7 décembre 1958, le conseil note le très mauvais état de la cantine ainsi que l'étroitesse du local. Il décide l'agrandissement et l'aménagement du local.
Le 3 mai 1959, il a été décidé d'approuver le devis de M. Jules Derrier, entrepreneur à Coligny pour un montant de 1 487 350 anciens francs.
La dépense sera financée comme suit :
- Vente de l'immeuble du legs Jaillet : 886 000 Fr
- Reliquat du legs : 425 000 Fr
- Emprunt : 176 000 Fr

Impasse de l'Abbé Culas

Le 23 septembre 1880 mourrait à Domsure Mr l'Abbé Claude François Culas, âgé de 71 ans, curé de la paroisse de 1841 à 1880.

La paroisse, à son arrivée, n'était pas encore sortie de l'état où l'avait laissée la Révolution. Tout était à créer, ou à restaurer. Tout d'abord, son zèle s'est porté vers les enfants pour les instruire à la doctrine chrétienne. Il était aussi chargé de visiter les écoles, il était un inspecteur respecté et très aimé des maîtres et des élèves. C'est aussi à lui que l'on doit la construction de l'église de notre village. C'est un projet qu'il a réussi à mener à terme après avoir surmontée maintes difficultés.

Très instruit, il aimait beaucoup écrire. On lui doit de nombreux livres, et c'est grâce à lui que l'on a aujourd'hui d'importantes notes de l'histoire de Domsure, avec de nombreux détails sur cette période de 39 ans (population, évènement climatiques, faits divers…).

Cela nous permet de vous relater les événements de Domsure dans les pages historiques du bulletin municipal (tracé de la route de Domsure à Beaupont, origine du nom de Domsure, photo mystère de l'architecte Dupasquier…) Et il y a encore tellement d'anecdotes à vous dévoiler…

Photo Mystère

Où se cache cet arbre ?

Réponse :
Lors de l'apéritif offert par la municipalité le 30 avril 2016.

VIVRE à DOMSURE


Loto du Sou des Ecoles


Ecole de Domsure


Carnaval Garderie


Carnaval Ecoles


Les 100 ans de Armand Michel


Les 100 ans de Marcelle Dufour


Conscrits 2005



Conscrits 2015